

en Angleterre. En conséquence, un partisan du gouvernement donna un avis de motion ayant pour objet de disculper l'administration en rejetant la faute sur Son Excellence. En effet, l'avis déclarant que le renvoi de l'affaire en Angleterre était un procédé inconstitutionnel.

Le discours de l'honorable premier ministre, en réponse à l'honorable monsieur qui s'est plaint de ce renvoi, provoqua la motion en question. La presse de Québec, favorable à l'administration, a dirigé depuis les plus violentes attaques contre Son Excellence. Il est vrai que les honorables messieurs, membres de l'administration, déclarèrent plus tard, en Chambre, qu'ils étaient responsables de ce renvoi de l'affaire en Angleterre, mais ils nous avaient dit auparavant qu'ils regrettaient cette action. De fait, ils donnèrent à entendre au parlement que le conseil qu'ils avaient donné n'avait pas été suivi, et que c'était la conduite de Son Excellence qui avait donné lieu à la motion.

Si le gouvernement avait considéré cette motion comme un vote de non-confiance, il aurait sans doute insisté à ce qu'elle fût discutée de suite; mais son objet étant de se disculper aux dépens de Son Excellence, on avait adopté une manière d'agir toute différente.

Le gouvernement a pris toutes les mesures nécessaires pour terminer les affaires de la session, et cependant il laisse traîner cette motion pendant des semaines, et tout probablement la Chambre s'ajournera sans que cette question soit débattue.

SIR JOHN A. MACDONALD : Les honorables messieurs de la gauche décideront entr'eux quel sens donner à la motion de l'honorable député de Bagot (M. Mousseau). L'autre jour l'honorable député de Chateauguay (M. Holton) annonça que cette motion était un vote direct de non-confiance dans l'administration du jour. L'honorable député de Bothwell (M. Mills) a différé d'opinion avec cette grande autorité parlementaire, mon ami de Chateauguay, et déclara qu'elle n'était pas un vote de non-confiance.

M. HOLTON : Ce qui montre la nécessité d'un débat.

SIR JOHN A. MACDONALD : L'honorable député de Bothwell a dit qu'on avait engagé un partisan du gouvernement à proposer cette motion afin de jeter le blâme sur le gouverneur-général, et sortir le gouvernement d'embarras. Les deux propositions ne peuvent être vraies.

M. MACKENZIE : Quelle est la vraie ?

SIR JOHN A. MACDONALD : Ni l'une ni l'autre. Ce n'était pas un vote de non-confiance, ce n'était pas une censure dirigée contre le gouverneur-général. La proposition comportait que le renvoi de l'affaire en Angleterre—chose qui est arrivée tous les ans depuis que le Canada a une constitution—que cette pratique était subversive du gouvernement responsable. Je pense que l'on peut convenablement discuter la question constitutionnelle abstraite, mais je ne vois pas que la motion ait le sens qu'on lui donne. Toutefois, comme je l'ai dit l'autre jour à propos de cette motion, j'espère avoir une autre occasion de la discuter, mais je puis être déçu.

M. MACKENZIE : Qu'en pensez-vous ?

SIR JOHN A. MACDONALD : Heureusement que de nos jours nous avons des moyens de communiquer rapides avec l'Angleterre, et je serais des plus heureux si je pouvais donner aux honorables messieurs des renseignements satisfaisants sur la décision des ministres de Sa Majesté. Aussitôt que la question sera réglée, le parlement pourra s'en occuper et en disposer. Nos privilèges et nos droits sont en sûreté entre les mains des aviseurs de Sa Majesté, qu'ils soient libéraux ou conservateurs. Nous pouvons donc avoir l'esprit tranquille, et passer le bill des subsides. Nous n'avons pas à craindre que nos privilèges, nos droits ou notre liberté soient aucunement violés.

M. HOLTON : Il n'est pas du tout question de ne pas voter les subsides. Nous sommes très disposés à permettre que les résolutions subissent leurs deuxième et troisième lectures ce soir, mais nous voulons qu'il soit compris que la